



## Cahier des résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale 2009

### Résolution 1

Attendu que :

- la suppression des paradis fiscaux est une des revendications fondamentales du mouvement ATTAC;
- la crise globale actuelle a relancé le débat à l'échelle mondiale à ce sujet et offre une possibilité de faire des avancées significatives dans ce domaine;
- le Canada témoigne non seulement d'un manque d'intérêt et de leadership sidérant à ce sujet, mais fait reculer concrètement la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales au Canada;
- le Québec, malgré quelques efforts pour la forme, ne s'attaque pas vraiment au problème;

il est résolu qu'ATTAC-Québec :

- fasse de la lutte contre les paradis fiscaux une de ses priorités dans les deux prochaines années;
- travaille tant sur le plan de l'information, de l'éducation populaire ainsi que sur des actions de mobilisation et d'interpellation politique, médiatique, citoyenne;
- revendique clairement l'abolition des paradis fiscaux et porte aussi des revendications spécifiques qui seront définies par un comité ad hoc incluant des fiscalistes et des juristes (par exemple l'abolition de l'article 5907 (11.2c) qui permet aux entreprises de rapatrier leurs profits de la Barbade sans payer d'impôts, l'abolition de la pratique de la double déduction d'impôts, l'abolition des CÉLI, etc.);
- s'efforce de consolider son travail en réseau à ce sujet;
- maintienne toutefois un degré d'activité concernant le libre-échange, en particulier l'accord de libre-échange Canada-Union européenne qui est en négociation, compte tenu de l'importance des enjeux (pour les services publics notamment) et des antécédents de l'association dans ce domaine;
- se préoccupe de la montée du crime économique à partir de la réflexion soumise par Raymond Favreau sous la forme de la proposition ci-jointe en annexe.

## Résolution 2

Attendu que:

- la taxe sur les transactions financières a reçu récemment plus d'appuis que jamais par des ONG autres qu'ATTAC, par des experts (Joseph Stiglitz, François Morin, Aider Turner) et par des chefs d'États (Angela Merkel, Nicolas Sarkozy, Gordon Brown);
- le sujet a été abordé au dernier G20 tenu à Pittsburgh;
- l'instauration d'une pareille taxe est plus près que jamais de se réaliser;
- le gouvernement canadien est officiellement favorable à cette taxe;
- la compréhension de cette taxe n'est pas toujours claire auprès du grand public;

il est résolu qu'ATTAC-Québec :

- priorise cette question, la remette davantage à l'avant-plan dans l'information qu'elle diffuse et continue de donner sa formation sur la taxe sur les transactions financières et sur les taxes internationales;
- fasse des pressions en faveur de cette taxe auprès du gouvernement fédéral.

## Résolution 3

Attendu que :

- à la 2<sup>e</sup> Assemblée générale d'ATTAC-Québec, la proposition S-4 a été adoptée (pour qu'une Assemblée générale ait lieu au moins une fois tous les deux ans et qu'entre les deux se tiennent des journées d'étude annuelles) mais que celle-ci n'est pas conforme à la Loi constitutive qui régit l'association qui exige une assemblée générale annuelle;
- les règlements de l'association nécessitent d'une manière moins urgente des modifications afin de mieux cadrer avec le fonctionnement réel du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale et afin de simplifier un texte inutilement long, détaillé et truffé d'anglicismes;

il est résolu :

- d'adopter la modification suivante aux règlements généraux d'ATTAC-Québec :

*Modification de l'article 13 afin qu'il se lise : L'assemblée générale se réunit au moins une fois l'an aux lieux, heure et date déterminée par le conseil d'administration. Tous les deux ans, l'assemblée générale annuelle est conjuguée d'une journée d'étude.*

- de mandater le CA afin qu'il crée un comité ad hoc afin de présenter, à la prochaine assemblée générale, un projet consolidé de modifications aux règlements généraux d'ATTAC-Québec, visant entre autres l'élimination des instances qui ne sont pas (ou plus) utiles et la révision de la terminologie utilisée.

#### **Résolution 4**

Attendu que :

- l'association a réussi à augmenter son nombre d'adhérents (individus et organismes) et de don recueillis dans les deux dernières années;
- l'association a relancé le groupe d'ATTAC-Montréal à la suite de l'adoption de la résolution 6 (AG 2007), lequel a organisé des soirées régulièrement ces deux dernières années et a participé aux activités d'ATTAC-Québec;
- malgré ce bilan positif, la situation des groupes locaux demeure très fragile par manque de disponibilité ou d'implication des membres, le groupe d'ATTAC-Capitale-nationale ayant à son tour connu une période creuse jusqu'à récemment;

il est résolu :

- d'aller chercher de l'expertise sur la mobilisation;
- d'enclencher — en lien avec l'action récente d'ATTAC contre le G20, au FSQ et la proposition 1 — une série d'actions mobilisatrices (de type campagne de lettres, pétition, actions de rue, etc.) afin de susciter l'engagement et l'intérêt des membres et sympathisants à œuvrer activement dans ATTAC;
- de miser aussi sur les activités de formation, en particulier concernant la crise, pour enraciner l'engagement des membres dans l'association.

## **Annexe**

**Proposition de Raymond Favreau** qui, à partir de son lit d'hôpital, transmet ses souhaits solidaires pour un grand congrès; et deuxièmement soumet la proposition suivante :

### **Montée du crime économique au Québec**

Vu l'ampleur inusitée du problème, les scandales, la malversation, la collusion, la corruption, le favoritisme, la fraude au sens du code criminel, et des délits en vertu de la réglementation et de lois provinciales;

À la lumière des constatations d'intègres journalistes au sujet de ce qui précède, le tout au plan des ministères québécois et des municipalités du Québec;

Considérant l'inaction des autorités administratives, ministérielles et judiciaires et les propositions des associations d'ingénieurs-conseils de lancer des enquêtes publiques, susceptibles de n'être que des moyens dilatoires et la probabilité que, comme pour les scandales financiers aux États-Unis, ceux-ci se solderont par un *business as usual*;

Attac-Québec, sous l'impulsion de l'indignation populaire des citoyens, dont le bien commun fait depuis quelques années l'objet de pillage systématique et organisé, recommande :

- 1) La répression immédiate, efficace et générale de tout crime et délit, par une législation extraordinaire comportant la clause dérogatoire, annulant sans recours tous les contrats de PPP, d'études et d'exécution de projets, et ordonnant aux ministères et aux conseils municipaux de rétablir l'exécution des projets par leurs propres fonctionnaires, ingénieurs et architectes salariés;
- 2) le renforcement des forces sécuritaires en matière de crime économique, l'augmentation de ses budgets, effectifs et connaissances, et du nombre de procureurs spécialisés dans ce domaine par l'embauche par le ministère de la Justice des effectifs appropriés;
- 3) que les plaintes contre les mafieux de l'immobilier, du génie-conseil, et des PPP, qui dorment sur les tablettes des autorités compétentes, soient incessamment activées, et que celles découlant des constats de journalistes et de quelques intègres élus soient portées rapidement devant les tribunaux;
- 4) que l'Assemblée nationale appuie le Bloc Québécois dans sa demande d'abroger la réduction effective par la Commission des libérations conditionnelles à un sixième des peines imposées par les tribunaux dans le cas du crime économique prétendument non-violent.